

REÇU LE

24 OCT. 2014

DREAL/COPREV

EVE  
→ Nicolas  
Jey  
24.10.

DREAL Bretagne  
A l'attention de l'autorité environnementale  
Service CoPrEv – Division EvE  
L'Armorique  
10 rue Maurice Fabre  
CS96515  
35065 RENNES CEDEX

A Lannion, le 17 octobre 2014

**Objet : Demande d'instruction « au cas par cas » de la révision du zonage d'assainissement communal des eaux usées de la commune de Trémel**

Monsieur le Préfet,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Code de l'Environnement prévoit une obligation de consultation des services de l'Etat pour déterminer, au cas par cas, si le projet de zonage d'assainissement doit faire l'objet d'une évaluation environnementale (articles L122-4 à L122-12 et R122-17 à R122-24 du Code de l'Environnement).

La commune de Trémel, située dans les Côtes d'Armor, est en cours d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Lannion-Trégor Communauté exerce la compétence assainissement sur son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et réalise en parallèle de la révision du PLU, la révision du zonage d'assainissement des eaux usées.

Vous trouverez ci-joint le rapport d'enquête publique relatif à la révision du zonage d'assainissement de la commune de Trémel établi pour le compte de Lannion-Trégor Communauté par le bureau d'études DCI Environnement en charge de cette mission.

Dans le cadre du PLU, je vous précise qu'une évaluation environnementale est par ailleurs en cours, réalisée par le Cabinet Léopold de Morlaix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Le Président,  
**Joël LE JEUNE**  
Maire de Trédrez-Loqueffret  


PJ :

- Rapport définitif de la révision du zonage d'assainissement communal des eaux usées de la commune de Trémel (1 exemplaire papier + 1 version numérique sur CD)
- Fiche d'examen au cas par cas